

## DEPLOIEMENT DU CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE ET COMPTABLE AU CNOUS POINT D'ETAPE DE NOVEMBRE 2024 NOTE DE PRESENTATION

### 1. Le rappel du contexte

Fin 2023, dans le cadre de la pré-certification des comptes du Cnous, les commissaires aux comptes ont validé les comptes 2022 du Cnous sans réserve. Pour autant, ils ont également formulé des observations et recommandations. Les travaux menés depuis lors en matière de contrôle interne ont permis d'y répondre et de préparer la certification des comptes en réel dont le rapport sera remis au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

L'année 2024 a également vu la création d'un département « Maitrise des risques et audit » au sein de la SDPF. Cette création confirme l'importance de l'identification des risques et des activités de maîtrise pour les activités opérationnelles du Cnous comme des Crous. Un chargé de mission maîtrise des risques et audit a également été recruté pour répondre à la montée en charge des travaux qui y sont menés.

### 2. Le synopsis des actions conduites en 2024

Pour le **contrôle interne ordonnateur** :

- **La création d'un socle commun de référence** : le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques doit permettre de couvrir l'ensemble des risques qui peuvent avoir un impact sur les objectifs d'une organisation. Il repose sur la gouvernance de l'établissement, la direction générale et, bien entendu, l'ensemble des agents quel que soit le niveau hiérarchique. C'est pourquoi il est essentiel que tous les agents du Cnous soient sensibilisés à ces sujets. Ainsi, le département maîtrise des risques et audit a élaboré les **chartes de contrôle interne et de déontologie**, approuvées par le conseil d'administration du Cnous. Ces documents ont été remis aux responsables du contrôle interne des Crous comme modèle à décliner.
- **La poursuite et la finalisation des travaux sur les processus RH** : les logigrammes, les organigrammes fonctionnels nominatifs (OFN) et les fiches de procédures sont terminés. Les fiches de contrôle et les indicateurs clés sont en cours de finalisation. Tous ces documents seront revus dans le cadre du déploiement du nouvel SIRH. Ils pourront par ailleurs servir de modèles pour les Crous.
- **La poursuite des travaux liés à la commande publique** : les risques identifiés lors des précédents audits sont aujourd'hui couverts. La définition de la politique de la commande publique se poursuit car, après l'élaboration du guide de procédure pour les achats de moins de 40 000€, la rédaction d'un nouveau guide a été lancée concernant le *sourcing*.
- **L'accompagnement des dispositifs** : le département participe également aux travaux de maîtrise des risques sur des outils ou dispositifs existants comme la CVEC ou sur des projets en cours (RenoIRH, SI aides).

#### Pour le **contrôle interne comptable** :

- Les risques majeurs identifiés ont été traités à ce jour, les actions de maîtrise des risques se sont concentrées sur les risques moins élevés. Il s'agit notamment de la rédaction de fiches procédures (fais de mission à l'étranger) ou de la transposition de mode opératoire en fiche procédure (traitement des DP).
- Le déploiement du nouvel infocentre Infinoé, initialement prévu en septembre 2024, a fortement mobilisé l'agence comptable afin de s'assurer du strict usage des actes de gestion en vue d'une correcte incrémentation des tableaux financiers.
- La mise en place de la paye à façon (RenoïRH) à compter de janvier 2026 conduit à vérifier la bonne transposition de l'arborescence budgétaro-comptable dans ce nouveau dispositif et à adapter le contrôle interne en conséquence.

### 3. La présentation des actions pour 2025

#### Pour le **contrôle interne ordonnateur** :

- Les risques significatifs sont aujourd'hui couverts. Le Cnous va débiter les travaux permettant de construire une cartographie des risques de l'établissement sur une base plus stratégique.
- Poursuivre les travaux d'accompagnement des nouveaux dispositifs (mise en œuvre de la loi Lévi, RenoïRH ou le nouvel SI aides).
- Lancer les premiers audits.

#### Pour le **contrôle interne comptable** :

- Renover la cartographie des risques et le plan d'action en collaboration avec la SDPF.
- Mettre en œuvre en 2025 les observations formulées par le cabinet Deloitte.
- Poursuivre les travaux d'accompagnement des nouveaux dispositifs: Infinoé (SICF ORION), RenoïRH, mise en œuvre de la loi Lévi, SI Hébergement.

### 4. La réunion du comité de gouvernance

Le comité de gouvernance du contrôle interne a été réuni le 23 octobre 2024 en présence du CBCM pour une présentation des travaux menés en 2024 auprès des Crous et au sein du Cnous et des mises à jour de la cartographie et du plan d'action 2025 pour le Cnous.